## REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DE

L'EDUCATION NATIONALE

Circulaire N°219/74

émanant de la Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

A

M.M. Les Professeurs-Directeurs des Etablissements d'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

----/---

O B J E T : Préparation des Travaux des Commissions d'Avancement.

Afin de mettre à jour les dossiers administratifs des Enseignants de votre Etablissement et de permettre aux Commissions d'Avancement d'examiner les cas promouvables, je vous prie de bien vouloir inviter les Enseignants relevant de votre autorité à remplir les imprimés ci-joints qui me seront adressés sous votre couvert dans les meilleurs délais et en tout cas avant le 20 JUIN 1974.

Pour le Ministre de l'Education Mationale

Le Chef du Cabinet

T. RABAU

Heures	dues :			• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
Heures	faites	dans	1	établissement ou autres	

DISCIPLINE ENSEIGNEE	ANNEE d'ETUDES	HEURES FAITES	! ETABLISSEMENT
	i	1	i
	i	i	1
		1	!
	1	1	1
	!	1	1
	1	1	!
	!	1	!
	9	1	!
	!	1	1
	9	1	!
	<u>*</u>	1	!
	!	1	!
and the time and the time that the time that the time the time that the time the time the time the time time the time time the time time time time time time time tim			

D A T E	PAYS	! !INSTITUTIONS	! MISSION
THE COLUMN SECURIT SEC		1	1
2.000	İ	1	1
1971	1	9	!
1070	!	!	!
1972	!	!	!
1072	!	!	!
1 97 3	1	1	i
	!	!	!
	1	:	1

## (1) Liste à rejoindre